

Le chant et le rôle de la chorale

Par Louis Gros Lambert,

Prêtre, responsable de la PLS et de la musique liturgique du diocèse de Belfort-Montbéliard

« Parmi les fidèles, la schola ou chorale exerce sa fonction liturgique propre » (Présentation générale du missel romain, n° 103)^o

Qu'on l'appelle chorale, schola, chapelle musicale, chœur ou groupe de chanteurs, voilà un groupe auquel l'Eglise reconnaît une fonction liturgique. Qu'il remplisse cette fonction tous les dimanches, ou une fois par mois, ou aux fêtes seulement, ou seulement lors des célébrations diocésaines, ce groupe reçoit de l'Eglise une mission dont il semble utile de rappeler les contours.

L'instruction *Musicam sacram* (5 mars 1967) le fait en ces termes : « *Le chœur, ou chapelle musicale, ou schola cantorum, mérite qu'on lui accorde une attention particulière à cause du service liturgique qu'il rend. A la suite des normes conciliaires concernant la réforme liturgique, sa tâche est devenue encore plus claire et plus importante ; il doit, en effet, veiller à l'exécution exacte des parties qui lui sont propres, selon les divers genres de chants, et favoriser la participation active des fidèles dans le chant.* ». Et Jean Paul II de continuer « *Elle joue en effet dans l'assemblée le rôle de guide et de soutien, et à certains moments de la Liturgie, elle a un rôle propre et spécifique.* » (Chirographie pour le centenaire du Motu proprio de saint Pie X *Tra le sollicitudini*, 22 novembre 2003)

Un brin d'histoire

Déjà à l'époque biblique, il existe des chantres (2 Chroniques 35,15 et 25, Néhémie 7,1) dont on précise l'emplacement « en tête du cortège » (Psaume 67,26) Les assemblées chrétiennes ont bénéficié du concours de groupes de chanteurs qui aidaient l'assemblée ou qui, parfois, s'investissaient dans une musique savante.

Le mouvement liturgique, dès le XIX^{ème} siècle, a remis en lumière l'idée de participation active de tous les fidèles ; dès lors, les papes saint Pie X, Pie XI, et Pie XII n'ont pas cessé de plaider pour que la liturgie soit conçue comme l'action de tous. Le concile Vatican II a authentifié cette conviction que la Présentation Générale du Missel Romain formule ainsi : « ... *la célébration tout entière est organisée pour favoriser chez les fidèles cette participation consciente, active et plénière du corps et de l'esprit... Une telle participation est souhaitée par l'Eglise et demandée par la nature même de la célébration ; elle est un droit et un devoir pour le peuple chrétien en vertu de son baptême* » (n° 18)

Cette injonction à promouvoir la participation de tous les fidèles fut diversement reçue. Si beaucoup ont acquiescé, d'autres résisté si fort que de graves conflits ont envenimé le climat de communion de certaines paroisses.

Quelle conception de la chorale ?

Presque cinquante ans après le concile, il faut discerner les motifs de ces tensions pour qu'elles ne se reproduisent pas. Du côté des responsables pastoraux, critiquait-on l'existence même de toute chorale ou la manière dont telle chorale concevait sa place dans la liturgie ? Du côté des chorales, s'opposait-on vraiment à ce que l'assemblée chante ce qui lui revient et revendiquait-

on d'être les seuls à chanter, ou était-on désireux de ne pas abandonner des pièces musicales qui avaient été porteuses de fortes émotions spirituelles ? Du côté des responsables pastoraux, on souhaitait que la chorale se comprenne comme faisant partie de l'assemblée, dialoguant avec elle, lui apprenant les chants nouveaux, servant l'acte liturgique.

Membre de l'assemblée

C'est que la chorale est une part de l'assemblée. Comme tous les baptisés, les choristes reçoivent la convocation du Seigneur à se rassembler, ont à écouter la Parole et à lui répondre, doivent louer Dieu pour son alliance, et reçoivent la mission d'annoncer l'évangile. Bref, la chorale ne peut pas « faire ses petites affaires dans son coin », puisque l'affaire qui préoccupe tout le monde, c'est de se laisser rassembler.

Certes, la chorale a un rôle particulier qui lui fait occuper une place réservée ; mais ce n'est pas pour être en dehors de l'assemblée, mais pour réaliser un service de l'acte liturgique et de l'assemblée. L'acte musical dont elle est chargée consiste à faire de la « musique en célébration ». Son chant consiste à servir l'action liturgique : aider les fidèles à se rassembler, à écouter la Parole et à lui répondre, à faire action de grâce. Sans ce projet de servir l'assemblée, même si la réalisation musicale est parfaite, le chant de la chorale soumet à ses impératifs le rituel liturgique et l'assemblée ; il devient encombrant.

L'assemblée peut-elle se plaindre que la chorale accroisse le taux de musicalisation qu'elle ne pourrait pas atteindre sans elle ? Sans entrer dans la question des goûts musicaux, disons que la musique porte des messages que les mots ne savent pas formuler ; c'est pourquoi elle est si présente dans les média et si utile à la liturgie. Si les chants - même les plus modestes - sont choisis pour leur bonne connexion avec les rites, ils se conjuguent avec les actes et les symboles et en font apparaître le suc ! Et à coup sûr, les chants plus élaborés ne sont pas dispensés d'être en connexion avec les rites et avec l'assemblée.

Chorale et assemblée

Comment la chorale peut-elle aider l'assemblée à entrer dans l'alliance ?

Si elle entraîne l'assemblée à chanter, elle l'aide à devenir le peuple qui rend grâce, la voix du corps du Christ.

Entraîner suppose de programmer les chants sur une longue durée pour que l'assemblée puisse les apprendre (si la chorale a dû chanter vingt fois le chant nouveau lors de ses répétitions, l'assemblée doit avoir la possibilité de le chanter aussi vingt dimanches de suite !). Donc attention ! L'overdose de chants nouveaux fait qu'au lieu de chanter « par le cœur », l'assemblée est condamnée à ne jamais dépasser le stade du déchiffrage.

Plus qu'un soliste, la chorale entraîne à chanter car elle donne une bonne image du chant collectif. L'assemblée qui entend un groupe, devine qu'elle peut se joindre à lui. Il est donc impératif que la chorale fasse entendre la polyphonie seulement lorsqu'elle est sûre que l'assemblée connaît bien la mélodie principale ! En effet, si une polyphonie vous arrive à l'oreille, votre réflexe n'est pas de chanter, mais d'écouter. Un bel unisson lors du chant d'entrée suggère que Seigneur veut rassembler ; un bel unisson lors de la profession de foi dit les liens des baptisés ; un bel unisson dans les acclamations eucharistiques exprime que nous chantons « d'une même voix »

Entraîner l'assemblée, c'est aussi dialoguer avec elle. Quand tout le monde fait tout, on s'épuise. Si la chorale dialogue avec les fidèles de la nef, elle se tait quand ces derniers assurent

leur partie (sauf s'il faut les sécuriser). Le dialogue entre la nef et la chorale fait apparaître que l'Eglise est un lieu où l'on sait dialoguer et où l'on vit d'entendre les autres proclamer leur foi ; et de plus, le dialogue met en relief les actions et les personnes. Enfin, quand la nef entend la chorale seule (par exemple pendant le chant des couplets), elle reçoit d'elle le bon modèle de style et de tempo qu'elle avait peut-être perdu quand, au long du refrain, elle se laissait gagner par la lourdeur et la lenteur. Pour réaliser des dialogues intéressants, il convient que le responsable recherche des mises en œuvre qui ne soient pas systématiquement toujours les mêmes de manière à structurer le temps de manière active et volontaire. Un tel art de la mise en œuvre fait de la nouveauté à l'intérieur d'un programme. Du coup « c'est toujours la même chose » (le rite est sécurisant) mais « ce n'est jamais la même chose » (on rend le rite vivant). Cela n'est possible que grâce à la chorale.

La chorale entraîne parce qu'elle remplit cette double fonction : elle fait du connu avec de l'inconnu (elle aide à s'approprier des chants nouveaux) et elle fait de l'inconnu avec du connu (en renouvelant les mises en œuvre, elle stimule les esprits et les cœurs).

Tout ceci concerne les moments où le chant de l'assemblée est requis (chant d'ouverture, chants de l'ordinaire, dialogue, hymne après la communion). Mais il est des moments où l'acte liturgique ne suppose pas la voix de l'assemblée qui participe alors en écoutant. Avant le premier chant d'assemblée, la chorale peut ouvrir à la prière par un chant fait d'un beau texte et d'une belle musique à l'unisson ou en polyphonie ; après la Parole, elle peut prolonger la méditation par un chant dont le texte reprend des expressions de la Parole ; pendant la procession des dons ou celle de la communion, la chorale apporte sa contribution comme le ferait un instrumentiste, par des pièces qui demandent une préparation musicale particulière. A ces moments-là, la chorale n'est pas forcément suspecte d'être en position de concert ; d'ailleurs l'assemblée devine bien si, quand elle chante seule, la chorale vise la transmission d'un message avec le projet d'introduire dans un mystère ou cherche à se faire valoir.

Qu'elle dialogue avec l'assemblée ou qu'elle chante seule, la chorale est en charge de l'adéquation avec les rites, de la justesse musicale et stylistique (phrasé, assurance de la sonorité, place des accentuations...), et, de ce fait, de la ferveur et de la beauté.

Si l'on comprend que la chorale chante dans, avec et pour l'assemblée, il faut considérer l'antagonisme chorale-assemblée comme dépassé. La chorale est un élément structurant : elle contient embryonnairement le chant du peuple entier ; son chant organise le temps de la célébration ; son souci du dialogue donne un agencement social à la vie de l'Eglise ; elle amplifie l'éventail des intervenants, évitant en particulier le face à face animateur-assemblée (ce qui est précieux quand l'animateur introduit dans son lien à l'assemblée un coefficient trop personnel) ; enfin elle fait comprendre le mystère parce qu'elle le fait entendre et savourer, par différence avec ceux qui cherchent à le faire comprendre en l'expliquant. Tous les fidèles conviennent qu'il est plus urgent de rendre une célébration savoureuse que de la surcharger de commentaires.

Les chants de musique sacrée ou de musique liturgique ?

Faut-il rappeler que toute musique basée sur des textes issus de la tradition ou de la piété ne convient pas automatiquement à la célébration ? Déjà saint Augustin enseignait qu'il en est du chant à l'église comme des chaussures : de même qu'une très belle paire de chaussures peut faire mal aux pieds, de même une belle composition peut gêner la célébration. Les pièces qui conviennent à coup sûr à la liturgie sont celles qui s'articulent avec les rites (par exemple, à sa place à la communion un chant qui parle du Christ donnant sa vie et non pas un Ave Maria). Aux moments où le chant de tous est demandé par le rituel (Kyrie, Gloire à Dieu, Credo, saint

le Seigneur, Agneau de Dieu), il n'est pas normal de programmer les « messes » polyphoniques qui empêchent la participation de tous.

Chorale et pastorale

La chorale anime la vie liturgique. Evidemment, pour l'eucharistie, la chorale n'est pas aussi essentielle que le pain ! S'il n'y avait pas de chorale, Dieu resterait Dieu ! La musique à l'église n'est pas de l'ordre du nécessaire utilitaire, mais de l'ordre de la grâce, du « par dessus le marché ». Exactement ce que Dieu pratique ! La chorale (avec les musiciens) imprime à l'assemblée liturgique ce sens de la gratuité qui est demandé aux hommes parce qu'il appartient à Dieu. Réjouissons-nous pour tous les groupes de chanteurs qui emmènent le peuple chrétien dans le monde de la grâce. Une chorale qui fonctionne selon les critères de l'Eglise est une chance pour une assemblée.

Dans la vie générale de la paroisse, la chorale est souvent faite de personnes attentives aux réalités du monde ou qui le sont devenues à force de chanter « peuple de frères, peuple du partage ». Elles apportent à la célébration « les joies et les espoirs, les tristesses et les angoisses des hommes » (Vatican II, constitution sur l'Eglise) dont elles ont été témoins en tant que membres de commissions municipales ou partenaires d'associations.

Enfin, alors que les diocèses décident la formation de paroisses nouvelles, les liens pastoraux entre les anciennes paroisses se créent plus facilement si les groupes de chanteurs consentent à travailler ensemble. Ce groupement de chorales est un outil pastoral.

Chorale et vie spirituelle des choristes

« *Il nous faut consentir au travail de l'Esprit* » dit un chant. La chorale est, certes, un lieu d'activité musicale, mais aussi un lieu d'apprentissage à la vie spirituelle.

Parler de vie spirituelle, c'est renoncer à faire une séparation entre sacré et profane, entre religieux et quotidien. L'attention que les choristes portent aux textes des chants, (ce qu'ils disent de Dieu, ce qu'ils font dire à Dieu, ce qu'ils disent de la présence des baptisés dans le monde...) modifie non seulement leur prière mais aussi leur conception de la vie.

La vie spirituelle comporte la démarche d'offrande. L'acte de chanter (se donner en donnant son souffle, exposer son affectivité devant tout le monde, renoncer à son tempo préféré pour prendre le tempo du groupe, accepter de servir un rite que l'on ne modifie pas à son gré, donner la priorité aux autres en apprenant à ne pas dominer...) ressemble par beaucoup d'aspects à Jésus qui obéit jusqu'à donner sa vie, jusqu'à se perdre. Pour apprendre cette attitude, le chanteur consent à « ne pas s'écouter chanter », il renonce à la complaisance à lui-même.

La vie spirituelle s'alimente des chants qui incitent à louer, qui préparent à méditer, qui encouragent à supplier. Même les refrains jouent ce rôle, ainsi que l'enseigne saint Jean Chrysostome : « *Ne chantons pas les refrains par routine, mais prenons-les comme bâton de voyage...* »

Prier quand on a un rôle technique.

La chorale est soumise à l'impératif de la ferveur, pour elle et pour l'assemblée, et aussi à l'impératif de la technicité. Certes, à la célébration tous les paroissiens ont un rôle à tenir ; mais ils se laissent porter par le rituel. En revanche, pour tenir leur rôle, les choristes ont en plus à se soucier des questions techniques liées à l'acte de chant et à la restitution de chaque partition :

ici une intonation à faire dans le style, là un départ difficile, là des temps à compter... Comment prier quand on a des problèmes techniques ? Comment ne pas gêner la prière des autres sous prétexte que l'on a des réglages techniques à opérer ?

D'abord en faisant le plus possible de réglages à l'avance. Une chorale qui prie s'interdit de distribuer ou de ramasser les partitions pendant la célébration. Avec des dossiers préparés, la chorale favorise la prière de l'assemblée. Car si les choristes prient, on n'entend pas de bruits de partitions.

Ensuite, les choristes prient en s'investissant dans les textes qu'ils chantent. Même dans le plus court des « amen » ; même et surtout dans les chants les plus souvent programmés. Si les choristes se contentent de chanter des notes de musique, ils ne prient pas et distraient l'assemblée. S'ils ont l'humilité de s'interdire de chanter des partitions qui les dépassent, s'ils chantent ce qui, sans médiocrité, correspond à leur niveau, ils chanteront avec le cœur et ils prieront.

Enfin, ce n'est pas parce qu'on prie bien recueilli, les yeux fermés, qu'on ne peut prier que comme cela. En servant l'assemblée, le corps du Christ, les choristes font une extraordinaire prière. S'ils éprouvent le besoin de se recueillir, les yeux fermés, ils le feront à un autre moment. Mais au moment de la célébration, lorsqu'ils font attention pour offrir leur souffle et pour se mettre à la disposition du projet de l'Eglise, ils imitent le Christ qui s'est donné : ils prient.